

LE TRAITEMENT D'UN DÉTENU LIBÉRÉ À VANCOUVER

L'hon. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, en attendant que les règles soient modifiées, le ministre peut-il expliquer la différence entre la libération conditionnelle et la surveillance obligatoire en ce qui concerne ce cas-ci? Pourquoi avait-on permis à Kocurek de se promener en toute liberté portant sur lui un pistolet et des menottes après qu'il eut manqué son premier rendez-vous à l'unité de santé mentale?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le programme de surveillance obligatoire est régi par des dispositions contenues dans la loi. Que des détenus soient considérés comme une menace ou non par la Commission des libérations conditionnelles, ils ont le droit d'être libérés pendant le dernier tiers de leur peine s'ils se sont bien conduits pendant leur emprisonnement. Je sais qu'il existe des lacunes dans le programme et je l'ai déjà signalé. La surveillance obligatoire comporte certains avantages. Elle encourage les détenus à bien se conduire en prison, mais cet avantage a coûté cher. Je préconise fortement que le système soit modifié.

LE RÔLE DU PRÉPOSÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. A en croire la presse, les autorités fédérales estimaient que Kocurek était dangereux. Ce dernier était-il tenu de se présenter régulièrement à un préposé aux libérations conditionnelles? Si oui, pourquoi ce dernier n'était-il pas au courant des allées et venues du personnage en question? On dit qu'il avait refusé de se présenter à la clinique d'hygiène mentale. Comment se fait-il que personne n'était au courant?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je voudrais examiner davantage ce dossier avant de répondre à cette question. Essentiellement, un détenu doit, par sa bonne conduite, mériter le droit à la liberté sous surveillance obligatoire et les responsables ne peuvent lui enlever ce droit sans examiner son cas.

LA NATURE DE LA SURVEILLANCE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, si j'en crois le solliciteur général, du moment qu'un détenu acquiert le droit à la surveillance obligatoire, quoi qu'il fasse par la suite, les autorités fédérales sont impuissantes à le ramener en cellule ou à contrôler sa conduite. Est-ce cela que le solliciteur général est en train de dire à la population canadienne? Dans ce cas, si Kocurek était tenu de se présenter à un préposé aux libérations conditionnelles, ce dernier avait l'obligation de se tenir au courant de ses allées et venues, par exemple, s'il se présentait à la clinique d'hygiène mentale. Le solliciteur général est-il en train d'avouer qu'il n'y a rien à faire. Que l'on ne surveille pas les allées et venues de quelqu'un qui bénéficie de la surveillance obligatoire?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Non, madame le Président. En fait, comme la liberté obligatoire ne donne pas satisfaction dans plus de la moitié des cas, ou bien on l'annule, ou bien on la limite d'une façon quelconque. Ayant été mis au fait de cette situation au moment où je suis entré en fonction, j'ai réclamé une enquête qui m'a permis de constater toutes les lacunes du système. On pourrait même le supprimer. J'ai déjà

dit que la surveillance obligatoire devrait être plus stricte qu'elle ne l'est actuellement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PERTES D'EMPLOI EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A l'heure actuelle dans ma circonscription de Nanaimo-Alberni, 11,000 travailleurs touchent des prestations d'assurance-chômage. A Port Alberni seulement, 1,200 travailleurs risquent de se trouver chômeurs d'ici la fin du mois d'août, rejoignant ainsi les 1,300 familles qui se trouvent déjà dans cette situation peu enviable.

Le premier ministre peut-il expliquer à mes électeurs et aux autres Canadiens au chômage à quel point leurs mesures d'économie et leurs privations ont contribué à améliorer l'économie canadienne et ce que propose de faire le gouvernement pour venir en aide aux travailleurs qui ont déjà fait tant de sacrifices?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, n'ayant pas reçu préavis de la question, je ne suis pas sûr de savoir quels emplois ont été perdus dans cette région. Je suppose qu'il s'agit d'emploi dans les industries forestières. Le député sait sans doute que nos principaux clients pour ces produits se trouvent à l'étranger. Par exemple, quand l'économie américaine connaît un taux de croissance négatif—autrement dit, quand elle se trouve en pleine récession—les débouchés pour les produits fabriqués dans la circonscription du député diminuent.

• (1440)

La réponse que je pourrais donner aux travailleurs de sa région ne serait pas satisfaisante, à moins de pouvoir leur garantir une recrudescence de la demande aux États-Unis. Bien entendu, c'est une chose que nous souhaitons tous, surtout au Canada, car une grande partie de nos échanges s'effectuent avec ce pays. Toutefois, la question du député prouve bien, c'est certain, que quoi que fasse le gouvernement, même s'il fait de son mieux—et Dieu sait que nul n'est parfait, du moins pas absolument—rien ne pourra garantir à ces travailleurs une expansion des débouchés dans les pays qui achètent nos produits.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE STIMULER L'ÉCONOMIE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre. A Port-Alberni—comme dans d'autres villes canadiennes, je suppose—on a d'abord cherché à stimuler la création d'emplois en comptant sur l'action locale du monde des affaires. Cela a été un échec, et nous nous trouvons maintenant dans une situation où la population de ces villes ne comptera bientôt plus que sur la soupe populaire et sur les prestations de bien-être social pour vivre. Le premier ministre a-t-il constaté le désespoir qui règne maintenant au Canada et, dans l'affirmative, sera-t-il sensible à ce désespoir des Canadiens et annoncera-t-il dans son exposé économique des mesures visant à stimuler l'économie canadienne de sorte que nos villes voient leurs travailleurs retourner au travail?